EXAMEN: BACCALAUI	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		
SPÉCIALITÉ: COMPTABILITÉ			
Épreuve scientifique et technique	Durée: 3 heures	Coefficient: 5	
Sous-épreuve E1A : Activités profes	Unité 11		

Ce sujet comporte 24 pages numérotées de 1 à 24 Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- SUJET -

DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS

La liste des comptes du Plan Comptable Général à l'exclusion de toute autre information sous forme de tableaux, schémas ou commentaires.

La calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire.

Les échanges ou prêts de documents ou de matériels sont interdits pendant l'épreuve.

LE SUJET COMPREND CINQ DOSSIERS INDÉPENDANTS

THÈMES	DOSSIER	OSSIER ANNEXES		ANNEXES AVEC LA	À RENDRE A COPIE	BARÈME
	TAGE Code Pages		Code	Pages		
Présentation de l'entrepriseOrganisation comptableDocumentation fiscale	2 2 et 3 3					
DOSSIER A Comptabilisation d'opérations courantes	4	A1 à A6	7 à 10	R1	18	20
DOSSIER B Déclaration de TVA	4	B1 et B2	11 et 12	R2, R4, R5 R3	19 20	20
DOSSIER C Opérations d'inventaire	5	C1 à C5	13 à 15	R6 à R8 R9	21 22	25
DOSSIER D Suivi d'une action de formation	6	D1 à D4	16 et 17	R10 R11	23 24	35
					TOTAL	100

AVERTISSEMENTS

- 1. Les documents à compléter et à rendre ne sont fournis <u>qu'en un seul exemplaire</u>. Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis au candidat pendant le déroulement de l'épreuve.
- 2. Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une (ou plusieurs) hypothèse(s), il vous est demandé de la (ou les) mentionner dans votre copie

a société BICÉGE est une entreprise qui exerce une activité de conseil et de formation spécialisée en boulangerie, viennoiserie et pâtisserie industrielle (techniques de fabrication, conseil sur la mise en place des rayons, gestion du personnel...).

Récemment embauché(e) dans la société, vous assistez Corinne Hérisson dans la réalisation des activités comptables et administratives.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Raison sociale

BICÉGE

Adresse

87 avenue des Pyrénées

31240 L'UNION

<u>Téléphone</u> Courriel 05 62 86 30 89 bicege@wanadoo.fr

<u>Télécopie</u> Internet 05 62 09 59 88 www.bicege.fr

Principaux clients	La grande distribution (hypermarchés) sur toute la France, les DOM, l'Europe et le Maghreb. Les organismes de financement de la formation : - FORCO: Formation du Commerce,	
	- OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé.	
Statut juridique	SA au capital de 200 000 €	
Année de création	1973	
Exercice comptable	Année civile	
Siret	730 800 091 00011	
Code activité NAF	741G	
RCS	Toulouse 73 B 9	
TVA intracommunautaire	FR 77 730 800 091	
TVA	 Régime du réel normal - Taux de TVA : 19,6 % TVA acquittée sur les encaissements 	
Salariés	10 salariés dont 3 formateurs	
Directeur	Édouard Raymondis	
Responsable administratif et comptable	Corinne Hérisson	

ORGANISATION COMPTABLE

Après avoir été comptabilisés sur bordereau, les documents sont saisis dans les journaux :

- AC: journal des achats

- BQ : journal de banque

- VE : journal des ventes

- CA : journal de caisse

- OD: journal des opérations diverses

- SUJET -

EXTRAIT DU PLAN DES COMPTES DE L'ENTREPRISE

10100000	Capital	44567000	Crédit de TVA à reporter
16400000	Emprunts auprès Ets de crédit	44571000	TVA collectée
16880000	Intérêts courus	44587000	TVA à régulariser
20500000	Concessions et droits similaires	48600000	Charges constatées d'avance
21830000	Mat. de bureau et mat. informatique	48700000	Produits constatés d'avance
21840000	Mobilier	49100000	Provisions pour dép. cptes clients
40100001	Fournisseurs divers	50300000	CRCA Ozenne
40113800	Avis Location	50310000	BNP Cash
40115300	Pedrero SA	51210000	Banque
40117125	Castorama	51900000	Concours bancaires
40117600	Cofica Bail	59030000	Provisions pour dép. des actions
40118500	France Telecom	61220000	Redevances de crédit bail mobilier
40400001	Fourn. immobilisations divers	62510000	Déplacements
40419000	Univers PC	62600000	Frais postaux et de télécom.
40421312	Beckmann Deutschland	62750000	Frais sur effets
41100001	Clients divers	65400000	Pertes sur créances irrécouvrables
41110124	Les Saveurs Sucrées	65800000	Charges diverses de gestion courante
41110148	Pâtisserie Service	66100000	Charges d'intérêts
41110150	Intermarché St Paul les Dax	68170000	Dotations aux prov. dépr. créances
41110172	Centre E. Leclerc Limoux	68660000	Dotations aux prov. dépr. VMP
41110173	Centre E. Leclerc Sarcelles	68760000	Dotations aux prov. dépr. except.
41117934	OPCA Pays de Loire	70610000	Conseil en France
41117935	OPCA Aquitaine	70610200	Formation sur notre site de l'Union
41136810	Maymana Traiteur Maroc	70610300	Formation sur autres sites de France
41600000	Clients douteux litigieux	70650200	Prestations dans les pays de l'UE
44520000	TVA due intracommunautaire	70650300	Prestations dans le reste du monde
44551000	TVA à décaisser	70880000	Location de salle
44562000	TVA déductible/immobilisations	75800000	Produits divers de gestion courante
44562200	TVA déduct. intracom./immo	78170000	Repr. sur prov. pour dépr. créances
44566000	TVA déduct. / autres biens et serv.	78660000	Repr. sur prov. pour dépr. VMP

NB: l'entreprise n'utilise pas les comptes 403, 413, 5113, 5114 lors de la création ou de la circulation d'un effet de commerce; le montant de la créance ou de la dette reste dans le compte du client ou du fournisseur.

DOCUMENTATION COMPTABLE ET FISCALE

Extrait des mémentos pratiques Francis Lefebvre fiscal et comptable

4968. Déductibilité de la TVA sur les biens loués

Situation du locataire : La location d'un bien n'ouvre droit à déduction pour le locataire que dans la mesure où le bien loué ne serait pas frappé d'exclusion en raison de sa nature ou destination, s'il était acquis par lui en pleine propriété. Par exemple, la prise en location ou en leasing (crédit-bail) d'une voiture particulière par une entreprise industrielle n'ouvre pas droit à déduction pour elle.

L'appréciation du droit à déduction doit être faite à la date de la prise en location.

2429-5 Comptabilisation d'un logiciel acquis

Le coût d'acquisition d'un logiciel dissocié du matériel est comptabilisé au compte 205 « Concessions et droits similaires... » dès son acquisition.

Si l'entreprise acquiert des logiciels indissociés du matériel, c'est-à-dire pour lesquels le prix du logiciel ne peut jamais être distingué de celui du matériel informatique, ils sont à inscrire en « immobilisations corporelles », au compte 2183 « Matériel informatique ».

4700. Exigibilité de la TVA

Pour ce qui concerne l'exigibilité, le principe est que la TVA afférente aux prestations de services est exigible lors de l'encaissement des acomptes, du prix ou de la rémunération... Lorsque le paiement est effectué par effet de commerce, l'encaissement (et par conséquent, l'exigibilité de la taxe) est considéré comme intervenant à la date d'échéance de l'effet (ou, si celui-ci n'est pas honoré à cette date, au moment du règlement effectif par le client), même si l'effet est remis à l'escompte.

DOSSIER A COMPTABILISATION D'OPÉRATIONS COURANTES

Corinne Hérisson vous remet les documents de la première semaine de décembre 2004 qui n'ont pas encore été comptabilisés (ANNEXES A1 à A6).

Il conviendra, le cas échéant, de régulariser la TVA.

Vous disposez d'un extrait du plan des comptes de l'entreprise et d'une documentation comptable et fiscale (page 3).

Travail à faire

Enregistrer les documents sur le bordereau de saisie (ANNEXE R1 à rendre avec la copie).

DOSSIER B DÉCLARATION DE TVA

Corinne Hérisson vous demande également de préparer et de comptabiliser la déclaration de TVA du mois de novembre 2004.

Elle vous rappelle que l'entreprise est soumise au régime du réel normal et acquitte la TVA sur les encaissements. Toutes les affaires réalisées sont soumises au taux de TVA de 19,6 %.

Vous avez à votre disposition un extrait du grand livre (ANNEXE B1), un extrait du journal de banque (ANNEXE B2) et une documentation comptable et fiscale (page 3).

Travail à faire

- Compléter le tableau des encaissements et vérifier la concordance du montant de la TVA sur ces encaissements avec le solde du compte 44571 TVA collectée (ANNEXE R2 à rendre avec la copie).
- Établir la déclaration de TVA de novembre (ANNEXE R3 à rendre avec la copie).
- Enregistrer cette déclaration CA3 sur le bordereau de saisie au 10 décembre (ANNEXE R4 à rendre avec la copie).

Monsieur Raymondis souhaiterait connaître votre avis sur l'éventualité d'opter pour la TVA acquittée sur les débits, compte tenu de l'activité de l'entreprise.

Travail à faire

Répondre à Mr Raymondis et justifier votre réponse dans le cadre prévu (<u>ANNEXE R5</u> à rendre avec la copie).

DOSSIER C OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

Vous participez aux travaux de fin d'exercice le 31 décembre 2004 avec Corinne Hérisson qui vous remet trois dossiers.

1° LES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Vous disposez des comptes relatifs aux valeurs mobilières de placement tels qu'ils se présentent avant inventaire (ANNEXE C1). Aucune cession n'est intervenue pendant l'année.

Travail à faire

- Compléter l'état des VMP à cette date (ANNEXE R6 à rendre avec la copie).
- Comptabiliser les régularisations sur le bordereau (ANNEXE R9 à rendre avec la copie).

2° LES CRÉANCES DOUTEUSES

Vous consultez l'état des créances douteuses au 31 décembre 2003 (ANNEXE C2) et les annotations de Corinne Hérisson (ANNEXE C3) concernant l'évolution de ces créances en 2004.

Travail à faire

- Mettre à jour le tableau des créances douteuses à la fin de l'exercice 2004 (<u>ANNEXE R7</u> à rendre avec la copie).
- Passer toutes les écritures de régularisation nécessaires pour ces deux clients (ANNEXE R9 à rendre avec la copie).

<u>3° La régularisation des charges et des produits</u>

Deux documents à régulariser vous sont fournis (ANNEXES C4 et C5).

Pour l'emprunt, lors du prélèvement de la mensualité, l'entreprise distingue la partie capital de la partie intérêts.

Travail à faire

- Déterminer le montant de ces régularisations et justifier les calculs. (ANNEXE R8 à rendre avec la copie).
- Enregistrer ces modifications sur le bordereau de saisie (ANNEXE R9 à rendre avec la copie).

DOSSIER D SUIVI D'UNE ACTION DE FORMATION

Le 3 février 2005, Édouard Raymondis a négocié verbalement une action de formation en pâtisserie avec l'hypermarché SUPER U, situé à CHAMBÉRY (73). Cette formation, destinée aux chefs de rayon et employés de fabrication, se déroulera du mardi 10 mai au vendredi 13 mai 2005 dans les locaux de l'hypermarché. Elle sera assurée par Max Zanatta (formateur dans l'entreprise BICÉGE).

Monsieur Raymondis vous donne toutes les étapes nécessaires à l'organisation de cette formation (ANNEXE D1). Il vous demande de compléter la liste de contrôle de toutes les tâches à effectuer (ne reporter que les titres) avec les dates limites d'exécution.

Vous disposez du calendrier 2005 (ANNEXE D2).

Travail à faire

Présenter la liste de contrôle du suivi administratif (<u>ANNEXE R10</u> à rendre avec la copie).

Monsieur Raymondis a rédigé la convention de formation destinée au Super U de Chambéry à la date prévue. Vous devez préparer le courrier d'accompagnement en tenant compte de ses consignes (ANNEXE D3) et de l'extrait de cette convention (ANNEXE D4).

Travail à faire

Présenter sur la copie, le courrier d'accompagnement de la convention.

La formation au Super U de Chambéry est terminée ; la base de données « Formation » doit être mise à jour. Celle-ci permet d'obtenir des statistiques sur les stages réalisés et d'adresser des publipostages à des clients sélectionnés.

Avant de réaliser cette mise à jour, vous analysez cette base.

Travail à faire

• Compléter le document (ANNEXE R11 à rendre avec la copie).



BICÉGE S. A.

SA au capital de 200 000 Euros Bureau Ingéniérie Conseil Étude et Gestion en Boulangerie Pâtisserie 87 avenue des Pyrénées – BP 25 31240 L'UNION CÉDEX 01 05.62.86.30.89

 $\underline{bicege@wanadoo.fr}$

NAF : 741G

N° TVA : FR 77 730 800 091 SIRET : 73080009100011

Code Client

N° TVA

00101730

FR 83 450 620 070

Date

N° document

01/12/2004

FAC899

FACTURE

CENTRE E. LECLERC SARCELLES SA SARCELDIS

Centre Commercial « Les Flanades »

95200 SARCELLES

Affaire: Convention n° C230

Code	Description	Qté	F	Prix Unitaire	Montant	TVA
	CONSEIL			3 000.00	3 000.00	19.60

Selon notre Convention de Conseil n° C230, facturation de la troisième échéance à l'ouverture des laboratoires de Boulangerie - Pâtisserie

Total HT	Base TVA	Taux	Montant TVA	TOTAL TTC
3 000.00	3 000.00	19.60	588.00	3 588.00
				Acompte
Adresse de livrais	son			
CENTRE E. LECL	ERC SARCELL	ES	•	Net à payer
Centre Commercial	« Les Flanades	»	Règlement	3 588.00 EUR
95200 SARCELLE	S		au : 15/1/2005	

UNIVERSA

INFORMATIQUE

3 bis rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE

Téléphone: 0534255600 - Télécopie: 0534255616

UniversPC Sarl au capital de 153 900 € N° Siret : 41982521100032

N° Siret : NAF :

542Z

N° de facture Date FTG32245 02/12/04

Références Client	G22446
BICÉGE 87 avenue des Pyrénées	
31240 L'UNION	

Facture

Réf	Désignation	PU HT	Qté	Montant HT	Montant TTC
SYM_POFU_07	Ordinateur portable AMILO M Constructeur : FUJITSU – SIEMENS Référence constructeur : LKN/FKR-140100-002 Processeur INTEL : Centrino 1.4 Ghz	1 350,00	3	4 050,00	4 843,80
	Licence & logiciel: Microsoft Windows Home Supports d'installation: CD-ROM fourni				
CONF	Extension de garantie incluse Durée : 3 ans sur site	0,00	3	0,00	0,00
YM_DIDI_12 POG80EMS 05	Portable Sacoche SEOUL IIOFFERTLogiciel Microsoft Office XP Small Business	0,00 192,00	3 3	0,00 576,00	0,00 688,90

Code	Base	Taux	Montant	Règlement au :			31/0	1/2005
V19	4626,00 €	19,60	906.70 €	Total HT	TVA	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
Total	4626,00 €		906.70 €	4626,00 €	906,70 €	5532,70 €	0,00€	5532,70 €

ANNEXE A3

COFICA Bail

Yotre Agence : 36 boulevard Carnot 31080 TOULOUSE CÉDEX 06 STE BICÉGE 87 avenue des Pyrénées 31240 L'UNION

Affaire: Sté Bicége

Levallois, le 2 décembre 2004

Facture nº 733 711 - Période de location : du 01.12.04 au 31.12.04

Montant de la redevance crédit bail hors taxes	504,02
Taux de TVA 19,6 %	98,79
Assurance complémentaire	18,23
1 RENAULT LAGUNA (Tourisme)	
Immatriculation: 823 BCR 31	
MONTANT TOTAL EN EUROS	621,04
DONT TVA: 98,79 euros	



BICÉGE S. A.

S.A. au capital de 200 000 Euros Bureau Ingéniérie Conseil Étude et Gestion en Boulangerie Pâtisserie 87 avenue des Pyrénées – BP 25 31240 L'UNION CÉDEX 01 05.62.86.30.89

bicege@wanadoo.fr

NAF: 741G

N° TVA : FR 77 730 800 091 SIRET : 73080009100011

Code Client 00368100 N° TVA FR 83 450 620 070

N° document

Date 03/12/2004

Total HT

FAC900

Base TVA

Taux

FACTURE

MAYMANA TRAITEUR SARL

5 Zankat Haouara Cité Administrative RABAT MAROC

Affaire: Convention no C232

Code	Description	Qté	Prix Unitaire	Montant	TVA
	Facturation de la première échéance, selon notre Convention de Conseil n° C232	1	4 574,00	4 574,00	

4 574,00		4 574,00
		Acompte
Adresse de livraison		
MAYMANA TRAITEUR SARL		Net à payer
5, Zankat Haouara – Cité Administrative	Règlement	4 574,00 EUR
RABAT - MAROC	au · 05/02/2005	

Montant TVA

TOTAL TTC



AGENCE DE L'UNION 43 AVENUE DE TOULOUSE 31240 L'UNION

Tél.: 05.62.89.01.00 Fax: 05.62.89.01.09

Mardi, mercredi, vendredi : 08 h 30 - 12 h 30 /14 h 00 - 17 h 45

Jeudi: 08 h 30 - 12 h 14 h 00 - 17 h 45 Samedi: 08 h 30 - 12 h 30

Centre National Opposition Carte: 0.892.705.705 Votre conseiller: Martine ANDRIEU

BICÉGE 87 AVENUE DES PYRÉNÉES 31240 L'UNION

Toulouse, le 4 décembre 2004

Cher Client,

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans le tableau présenté ci-dessous le relevé du bordereau de paiement des lettres de change en euros sur le compte de la SA BICÉGE n° 12697140151.

Suivant vos instructions, nous vous informons que votre compte a été débité le 4 décembre 2004 des lettres de change indiquées dans le tableau.

Recevez, Cher Client, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur d'agence YVES RIOM

Numéro de compte : 12697140151

Nom du titulaire du compte : SA BICÉGE

Туре	Date de règlement	N° ordre	Accepté	Nom du tireur	Date échéance	Montant EUR présenté	Montant EUR du règlement
LCR	04/12/04	0419000346	NON	PEDRERO	03/12/04	446.10	446.10
LCR	04/12/04	0419000347	NON	PEDRERO	03/12/04	945.64	945.64
LCR	04/12/04	0419000347	NON	PEDRERO	03/12/04	1 124.40	1 124.40
LCR	04/12/04	0419000347	NON	PEDRERO	03/12/04	3 406.32	3 406.32
	Total en date de règlement du 04/12/04 : Soit en francs (Double information à titre indicatif)					5 922,46 38 848,79	5 922,46 38 848,79

ANNEXE A6

	Extrait	Relevé de co	mpte SA BICE	EGE n° 1269	7140151	
Date Trait.	Libellé d'opération	Débit EUR	Crédit EUR	Montant FRF	Date Valeur	Date Opér.
03/12 03/12	SOLDE INTERMEDIAIRE CREDITEUR DE LA PAGE 1 PAIEMENT LCR REGLEMENT DU 03/12/04 ENCAISSEMENT LCR 000003 SUR LECLERC LIMOUX	5 922.46	39 757.06 1 787.31		03/12 15/12	03/12 03/12
03/12	BORDEREAU N 0419810114 FRAIS D'ENCAISSEMENT LCR 000003 DONT TVA 19.60 % 0.14 € PAYÉE SUR DÉBITS	0.83			03/12	03/12

ANNEXE B1

Avant enregistrement de la déclaration de TVA de novembre, les comptes se présentent comme ci-dessous :

Extrait des comptes au 30 novembre 2004 avant enregistrement de la déclaration CA3

			nbre 2004 avant enregistremen	1	
Date	Jal	Fol	Libellé	Débit	Crédit
21830000 N	Aatériel ir	ıformati	aue		
	T	T	Solde à nouveau	10500.00	
30/11/04	AC		Centralisation journal AC	8200.00	
			Total compte 21830000	18700.00	0.00
			Solde	18700.00	
21840000 N	Aobilier				
			Solde à nouveau	2800.00	
30/11/04	AC		Centralisation journal AC	3504.44	
			Total compte 21840000	6304.44	0.00
		L	Solde	6304.44	
		ntracom	munautaire		1607.20
30/11/04	OD		TVA due sur facture 514 Beckmann	0.00	1607.20
			Total compte 44520000	0.00	1607.20
447.C2000 T	DX74 1/1	49.1	Solde		1607.20
44562000 1	VA dédu	ctible su	r immobilisations	077.00	
10/11/04	OD		Solde à nouveau	977.00	977.00
10/11/04	OD		CA3 10-04	696.97	977.00
30/11/04	AC		Centralisation Journal AC	686.87	077.00
			Total compte 44562000	1 663.87	977.00
44560000	FX74 3/3	4.1.1	Solde	686.87	
44562200 1 30/11/04	OD OD	ctible in	tracommunautaire sur immo TVA due sur facture 514 Beckmann	1607.20	
30/11/04	UD			1607.20	0.00
			Total compte 44562200 Solde	, ,	0.00
445CC000 T	TVA 363	atible as	r autres biens et services	1607.20	
44500000 1	VA dedu	Cubie su	Solde à nouveau	851.03	
10/11/04	OD		CA3 10-04	851.03	851.03
30/11/04	AC		Centralisation journal AC nov.	1 099.23	651.05
30/11/04	AC		Total compte 44566000	1 950.26	851.03
			Solde	1 099.23	651.05
44571000 T	TVA collec	ctée	Solde	1 077.25	
	1		Solde à nouveau		3 466.80
10/11/04	OD	1	CA3 10-04	3 466.80	
30/11/04	OD		Régularisation TVA encaissée nov.		2 633.07
00,11,0			Total compte 44571000	3 466.80	6 099.87
			Solde		2 633.07
44551000 T	ΓVA à déc	aisser	the state of the s		
10/11/04	OD		CA3 10-04		1 639.00
10/11/04	BQ		CH 5767785 CA3 oct.	1 639.00	
		1	Total compte 44551000	1 639.00	1 639.00
			Solde	0.00	
44587000 7	ΓVA à rég	ulariser			
			Solde à nouveau		461.20
30/11/04	VE		Centralisation journal VE nov.		4 321.62
30/11/04	OD		Régularisation TVA encaissée	2 633.07	
			Total compte 44587000	2 633.07	4 782.82
			Solde		2 149.75
70650200 I	Prestation	s dans le	es pays de l'UE		
			Solde à nouveau		8 216.00
30/11/04	VE		Centralisation journal VE nov.		3 472.00
			Total compte 70650200	0.00	11 688.00
			Solde		11 688.00
70650300 I	Prestation	s dans le	e reste du monde		-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11
			Solde à nouveau		11 248.00
30/11/04	VE		Centralisation journal VE nov.		5 484.00
			Total compte 70650300	0.00	16 732.00
			Solde		16 732.00
			The state of the s		

ANNEXE B2

SA BICEGE ÉDITION DU BROUILLARD Du 01/11/04 au 30/11/04 Extrait du journal de banque

En date du 30/11/04

MVT 15 DATE D'ECRITURE 17/11/04 BQ 40117125 CASTORAMA CH 5767786 CASTORAMA 656.80 BQ 51210000 BANQUE 656.80 656.80 SOUS-TOTAL MVT 15 656.80 656.80 656.80 MVT 16 DATE D'ECRITURE 22/11/04 ESCOMPTE EFFET 1 759.69 BQ 31/12/04 51210000 BANQUE ESCOMPTE EFFET 1 759.69 BQ 66100000 CHARGES D'INTERÊT INTERMARCHE MEAUX 8.85 BQ 62750000 FRAIS SUR EFFETS au 31/12/04 1.47 BQ 44566000 TVA DEDUCTIBLE 0.30 1 770.31 SOUS-TOTAL MVT 16 1 770.31 1 770.31 1 770.31 MVT 17 DATE D'ECRITURE 28/11/04 VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72	Jl D	DATE D'ÉCHÉANCE	N° COMPTE	INTITULÉ DU COMPTE	LIBELLÉ DE L'ÉCRITURE	DÉBIT	CRÉDIT
BQ	MVT	9	DATE D'ECRI	TURE 08/11/04			
MYT 10						2 392.00	2 392.00
BQ	SOUS-7	TOTAL MVT 9				2 392.00	2 392.00
BQ	MVT	10	DATE D'ECRI	TURE 10/11/04			
MVT 11					CH 5767785 CA3 oct	1 639.00	1 639.00
BQ	SOUS-1	TOTAL MVT 10				1 639.00	1 639.00
BQ	MVT	11	DATE D'ECRI	TURE 12/11/04			
MVT 12 DATE D'ECRITURE 15/11/04					VIREMENT OPCA AQUITAINE	3 860.52	3 860,52
BQ	SOUS-7	TOTAL MVT 11		4.00		3 860.52	3 860.52
BQ	MVT	12	DATE D'ECRI	TURE 15/11/04			
MVT 13 DATE D'ECRITURE 16/11/04						4 740.00	4 740.00
BQ	SOUS-7	TOTAL MVT 12				4 740.00	4 740.00
BQ	MVT	13	DATE D'ECRI	TURE 16/11/04			
MVT 14 DATE D'ECRITURE 17/11/04					PRELEVEMENT TELECOM	152.95	152.95
BQ 15/11/04 51210000 BANQUE ENCT EFFET INTERMARCHE 5 069.73 4.07 BQ 44566000 TVA DEDUCTIBLE 0.80 5 074.60	SOUS-7	TOTAL MVT 13				152.95	152.95
BQ	MVT	14	DATE D'ECRI	TURE 17/11/04			
MVT 15 DATE D'ECRITURE 17/11/04 BQ 40117125 CASTORAMA CH 5767786 CASTORAMA 656.80 BQ 51210000 BANQUE 656.80 656.80 SOUS-TOTAL MVT 15 656.80 656.80 656.80 MVT 16 DATE D'ECRITURE 22/11/04 ESCOMPTE EFFET 1 759.69 BQ 31/12/04 51210000 BANQUE ESCOMPTE EFFET 1 759.69 BQ 66100000 CHARGES D'INTERÊT INTERMARCHE MEAUX 8.85 BQ 62750000 FRAIS SUR EFFETS au 31/12/04 1.47 BQ 44566000 TVA DEDUCTIBLE 0.30 1 770.31 SOUS-TOTAL MVT 16 1 770.31 1 770.31 1 770.31 MVT 17 DATE D'ECRITURE 28/11/04 VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72	BQ BQ	5/11/04	62750000 44566000	FRAIS SUR EFFETS TVA DEDUCTIBLE		4.07	5 074.60
BQ 40117125 CASTORAMA CH 5767786 CASTORAMA 656.80 BQ 51210000 BANQUE CH 5767786 CASTORAMA 656.80 SOUS-TOTAL MVT 15 656.80 656.80 MVT 16 DATE D'ECRITURE 22/11/04 BQ 31/12/04 51210000 BANQUE ESCOMPTE EFFET 1 759.69 BQ 66100000 CHARGES D'INTERÊT INTERMARCHE MEAUX 8.85 BQ 62750000 FRAIS SUR EFFETS au 31/12/04 1.47 BQ 44566000 TVA DEDUCTIBLE 0.30 51900000 CONCOURS BANCAIRES 1 770.31 SOUS-TOTAL MVT 16 1 770.31 1 770.31 SOUS-TOTAL MVT 16 1 1 770.31 1 770.31 BQ 62510000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE 143.72	SOUS-7	TOTAL MVT 14				5 074.60	5 074.60
BQ 51210000 BANQUE 656.80 SOUS-TOTAL MVT 15 656.80 656.80 MVT 16 DATE D'ECRITURE 22/11/04 1759.69 BQ 31/12/04 51210000 BANQUE ESCOMPTE EFFET 1 759.69 BQ 66100000 CHARGES D'INTERÊT INTERMARCHE MEAUX 8.85 BQ 62750000 FRAIS SUR EFFETS au 31/12/04 1.47 BQ 44566000 TVA DEDUCTIBLE 0.30 1 770.31 51900000 CONCOURS BANCAIRES 1 770.31 1 770.31 SOUS-TOTAL MVT 16 1 770.31 1 770.31 1 770.31 BQ 62510000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72	MVT	15	DATE D'ECRI	TURE 17/11/04			
MVT 16 DATE D'ECRITURE 22/11/04 BQ 31/12/04 51210000 BANQUE ESCOMPTE EFFET 1 759.69 BQ 66100000 CHARGES D'INTERÊT INTERMARCHE MEAUX 8.85 BQ 62750000 FRAIS SUR EFFETS au 31/12/04 1.47 BQ 44566000 TVA DEDUCTIBLE 0.30 1 770.31 SOUS-TOTAL MVT 16 1 770.31 1 770.31 1 770.31 MVT 17 DATE D'ECRITURE 28/11/04 VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 62510000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE 143.72	BQ BQ				CH 5767786 CASTORAMA	656.80	656.80
BQ 31/12/04 51210000 BANQUE ESCOMPTE EFFET 1 759.69 BQ 66100000 CHARGES D'INTERÊT INTERMARCHE MEAUX 8.85 BQ 62750000 FRAIS SUR EFFETS au 31/12/04 1.47 BQ 44566000 TVA DEDUCTIBLE 0.30 51900000 CONCOURS BANCAIRES 1 770.31 SOUS-TOTAL MVT 16 1 770.31 1 770.31 MVT 17 DATE D'ECRITURE 28/11/04 BQ 62510000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE 143.72	SOUS-7	TOTAL MVT 15				656.80	656.80
BQ 62750000 FRAIS SUR EFFETS au 31/12/04 1.47 BQ 44566000 TVA DEDUCTIBLE 0.30 51900000 CONCOURS BANCAIRES 1 770.31 SOUS-TOTAL MVT 16 1 770.31 MVT 17 DATE D'ECRITURE 28/11/04 BQ 62510000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE 143.72	MVT	16	DATE D'ECRI	TURE 22/11/04			
MVT 17 DATE D'ECRITURE 28/11/04 BQ 62510000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE 143.72	BQ BQ	1/12/04	66100000 62750000 44566000	CHARGES D'INTERÊT FRAIS SUR EFFETS TVA DEDUCTIBLE	INTERMARCHE MEAUX	8.85 1.47	1 770.31
MVT 17 DATE D'ECRITURE 28/11/04 BQ 62510000 DEPLACEMENT VIREMENT GILLI FORMATEUR 143.72 BQ 51210000 BANQUE 143.72	SOUS-7	TOTAL MVT 16				1 770.31	1 770.31
BQ 51210000 BANQUE 143.72	1		DATE D'ECRI	TTURE 28/11/04			
SOUS-TOTAL MVT 17 143.72 143.72					VIREMENT GILLI FORMATEUR	143.72	143.72
	SOUS-7	TOTAL MVT 17				143.72	143.72

ANNEXE C1

État des comptes relatifs aux valeurs mobilières de placement

au 31décembre 2004

Date	Jal	Fol	Libellé	Débit	Crédit	
50300000 C	CRCA - C)zenne				
01/01/04 11/02/04	BQ		Solde à nouveau Souscription de 71 titres à 275.75 €	0.00 19 578.25		L'entreprise détient 90 actions BNP-
			Total compte 50300000 Solde	19 578.25 19 578.25	0.00	CASH acquises le 14/04/03
5031000 B	NP-CAS	H		7	_//_	
01/01/04			Solde à nouveau	32 921.10		
			Total compte 50310000 Solde	32 921.10 32 921.10	0.00	
5903000 P	rovisions	pour de	préciation des actions			
01/01/04			Solde à nouveau		648.00	
			Total compte 59030000 Solde	0.00	648.00 648.00	

ANNEXE C2

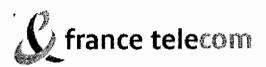
Etat des créances douteuses au 31/12/03

Noms des clients douteux	Créances a	u 31/12/03	Provisions existantes		
Troms des enems douteux	TTC	HT	%	Montant	
Les Saveurs Sucrées	3 946.80	3 300.00	100 %	3 300.00	
Pâtisserie service	5 716.88	4 780.00	100 %	4 780.00	

ANNEXE C3

Le client « Les Saveurs Sucrées » a été déclaré en liquidation de biens. Il convient de le considérer comme client insolvable.

Le client « Pâtisserie Service » a réglé pendant l'année 1 200 € TTC ; il est nécessaire d'ajuster sa provision en conservant le même taux (100 %).



Vos références numéro de client 0026223951 adresse de vos lignes BICÉGE 87 AV PYRÉNÉES 31240 L'UNION Exp: France Telecom – 30 av Marcel Dassault BP 5840 31506 TOULOUSE CEDEX 5

BICÉGE

87 AV PYRÉNÉES

31240 L'UNION

FACTURE N° 0562893089 03 du 16/12/2004

Somme à nous faire parvenir avant le 31/12/2004 Prochaine facture vers le 16/02/2005			741,59 € TTC
	Montant	Information	Montant
	EUR HT	EUR TTC	EUR TTC
Abonnement, forfaits et options	283,80	339,42	
Communications	336,26	402,17	
Total facture	620,06		741,59 €
TVA payée sur les débits (19,60 %)	121,53		- 1
Somme à payer			741,59 €

comptabilisé

détail de votre facture

	Prix unita EUR HT	ire mensuel EUR TTC	MONTANT EUR HT	information EUR TTC
Abonnements, forfaits et options			283,80	339,42
Vos lignes du 12/12 au 11/02 3 Abonnements groupés Pro Numéris	36,63	43,81	219,80 219,80	262,88 262,88
Vos offres tarifaires du 12/10 au 11/12 1 Forfait France Pro 15 heures par mois			64,00 64,00	76,54 76,54
Communications du 12/10 au 11/12			336,26	402,17



AGENCE DE L'UNION 43 AVENUE DE TOULOUSE 31240 L'UNION

Tél.: 05.62.89.01.00 Fax: 05.62.89.01.09 Mardi, mercredi, vendredi : 08 h 30 - 12 h 30 /14 h 00 - 17 h 45

Jeudi: 08 h 30 - 12 h 14 h 00 - 17 h 45

Samedi: 08 h 30 - 12 h 30

Centre National Opposition Carte: 0.892.705.705 Votre conseiller: Martine ANDRIEU

BICÉGE 87 AVENUE DES PYRÉNÉES 31240 L'UNION

Toulouse, le 13 décembre 2004

Vos références: Partenaire: 12697140 Prêt: 620475000

TABLEAU D'AMORTISSEMENT (extrait)

FOLIO:1/1

Cher Client,

Nous avons le plaisir de vous adresser le tableau d'amortissement du prêt d'un montant de 167 694 €, réalisé le 5 avril 2002.

Les intérêts de la première échéance correspondent à la période écoulée entre la date de réalisation et cette date d'échéance.

RANG ÉCH.	DATE ÉCHÉANCE	TOTAL ÉCHÉANCE	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS En EUR	ACCESSOIRES en EUR	CAPITAL RESTANT
		En EUR	En EUR			DÛ en EUR
021	05/01/2004	1 627.78	886.07	741.71	0.00	149 969.28
022	05/02/2004	1 627.78	890.43	737.35	0.00	149 078.85
023	05/03/2004	1 627.78	894.81	732.97	0.00	148 184.04
024	05/04/2004	1 627.78	899.20	728.58	0.00	147 284.84
025	05/05/2004	1 627.78	903.63	724.15	0.00	146 381.21
026	05/06/2004	1 627.78	908.07	719.71	0.00	145 473.14
027	05/07/2004	1 627.78	912.53	715.25	0.00	144 560.61
028	05/08/2004	1 627.78	917.02	710.76	0.00	143 643.59
029	05/09/2004		921.53	706.25	0.00	142 722.06
030	05/10/2004	Échéance à	926.07	701.71	0.00	141 795.99
031	05/11/2004	régulariser	930.61	697.17	0.00	140 865.38
032	05/12/2004	>==1.10	935.19	692.59	0.00	139 930.19
033	05/01/2005	1 627.78	939.79	687.99	0.00	138 990.40
034	05/02//2005	1 627.78	944.40	683.38	0.00	138 046.00
035	05/03/2005	1 627.78	949.06	678.72	0.00	137 096.94
036	05/04/2005	1 627.78	953.71	674.07	0.00	136 143.23
037	05/05/2005	1 627.78	958.41	669.37	0.00	135 184.82
038	05/06/2005	1 627.78	963.12	664.66	0.00	134 221.70
039	05/07/2005	1 627.78	967.85	659.93	0.00	133 253.85
040	05/08/2005	1 627.78	972.62	655.16	0.00	132 281.23
041	05/09/2005	1 627.78	977.39	650.39	0.00	131 303.84
042	05/10/2005	1 627.78	982.20	645.58	0.00	130 321.64
043	05/11/2005	1 627.78	987.03	640.75	0.00	129 334.61
044	05/12/2005	1 627.78	991.88	635.90	0.00	128 342.73

Vous trouverez ci-dessous, dans le désordre, toutes les étapes nécessaires à l'organisation de cette action de formation qui se déroulera du 10 au 13 mai.

> ÉTAPE : RÉSERVATION D'UN HÔTEL POUR LE FORMATEUR

Étant donné que la formation se déroule à l'extérieur de l'agglomération toulousaine, vous penserez à réserver un hôtel pour Max Zanatta, après le retour de la convention de formation signée (contrat) et ce au plus tard un mois avant le début de la formation.

> ÉTAPE : RÉSERVATION MATÉRIEL ET LOCAUX

A partir du moment où la formation a été négociée entre Bicége et le client et au plus tard deux mois avant son démarrage, vous devez adresser une télécopie au client pour demander la disponibilité du matériel de fabrication, la mise à disposition d'une salle de réunion équipée d'un tableau papier et d'un rétroprojecteur.

> ÉTAPES : ENVOI DE LA CONVENTION ; CONTRÔLE RETOUR DE LA CONVENTION

Envoyer la convention de formation un mois et demi avant le début de la formation, avec un courrier d'accompagnement. Le client doit retourner cette convention signée, dans un délai de 7 jours maximum (rappel téléphonique en cas de retard).

> ÉTAPES : CONTRÔLE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT ET FACTURATION

A l'issue d'une action de formation, chaque stagiaire signe une feuille d'émargement sur laquelle est indiqué le nombre d'heures de formation suivies.

A partir de ces éléments, vous devrez établir la facture, au plus tard 1 semaine après la réalisation de la formation. Max Zanatta se charge de vous transmettre cette feuille dans les deux jours ouvrés après la fin de la formation.

> ÉTAPES : CONTROLE ET ENVOI DU BILAN QUALITATIF ; MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES

Dans les deux semaines qui suivent la formation vous devrez :

- adresser au client le bilan qualitatif que Max Zanatta vous transmettra,
- mettre à jour la base de données « Formation ».

Merci.

Édouard RAYMONDIS

ANNEXE D2

ANNEXE D3

mars 2	2005	avril 2	005	mai 2	mai 2005	
M	1	V	1	D. 1	1	
M	2	√S.	2	L	2	
J	3	D.	3	M	3	
V	4	L	4	M	4	
S	5	M	5	J	5	
D	6	M	6	V	6	
L	7	J	7	S	7	
M	8	V	8	D	8	
M	9	S	9	L	9	
J	10	D	10	M	10	
V	11	L	11	M	11	
S	12	M	12	J	12	
····D	13	M	13	V	13	
L	14	J	14	S	14	
M	15	V	15	$\mathbf{D}_{i,s}$	15	
M	16	S	16	L	16	
J	17	D	17	M	17	
V	18	L	18	M	18	
S	19	M	19	J	19	
D	20	M	20	V	20	
L	21	J	21	S	21	
M	22	V	22	D	22	
M	23	S	23	L	23	
J	24	D	24	M	24	
V	25	L	25	M	25	
S	26	M	26	J	26	
Ð,	27	M	27	V	27	
L	28	J	28	S	28	
M	29	V	29	D	29	
M	30	S	30	L	30	
J	31			M	31	

Jours chômés ou fériés dans l'entreprise Bicége Veuillez préparer la lettre d'accompagnement de la convention de formation à envoyer à Mr Lenoir responsable de SUPER U de CHAMBÉRY:

- . Prix forfaitaire par jour : $1\ 100,00 \in HT$ (tous frais compris),
- . Règlement : par chèque fin de mois,
- . Si annulation par le client moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage \rightarrow formation facturée,
- . Précisez le prix total TTC,
- . Joignez la convention de formation en double exemplaire \rightarrow le client retourne un exemplaire signé sous 7 jours,
- . Soignez le plan du courrier et la présentation. Merci.

Édouard RAYMONDIS

Voici les coordonnées de Super U :

42 avenue d'Annecy 73000 CHAMBERY Tél: 04 79 60 72 30 - Fax: 04 79 60 72 39

ANNEXE D4

Extrait de la convention de formation du client SUPER U (CHAMBÉRY)

qui sera jointe à votre courrier :

MODULE	Formation technique « PÂTISSERIE » CHEF DE RAYON ET ÉQUIPE DE FABRICATION
Objectifs	Parfaire le niveau de compétences du chef de rayon et des employés de fabrication dans le domaine de la pâtisserie.
Durée de l'action	4 jours : du mardi 10 mai au vendredi 13 mai 2005 Formation théorique : 6 h - Formation pratique : 26 h
Type de pâtisserie	Tartes, tartelettes – Pâtisserie sèche – Pâtisserie de saison – Pièces montées
Pratique	Techniques de fabrication - Garnissage - Cuisson - Finition - Décors
Théorie	Méthodes de travail – Matières premières – Organisation du travail – Calendrier de production – Implantation rayon
Lieu de formation	Votre établissement de CHAMBÉRY

ANNEXE R1 (à rendre avec la copie) BORDEREAU DE SAISIE DES ÉCRITURES

MOIS DE : JOURNAL	JOUR	N° DE COMPTE	LIBELLÉ	DÉBIT	CRÉDIT	
		COMITE				

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						

Veuillez laisser une ligne blanche entre chaque écriture.

ANNEXE R2 (à rendre avec la copie)

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2004

Date d'encaissement	Nom des clients	Montant TTC	Montant HT	TVA à 19,6 %
	TOTAUX			
Vérification :				

ANNEXE R4 (à rendre avec la copie)

BORDEREAU DE SAISIE DES ÉCRITURES

MOIS DE : JOURNAL	JOUR	N° DE COMPTE	LIBELLÉ	DÉBIT	CRÉDIT
William Control					

ANNEXE R5 (à rendre avec la copie)

TVA SUR LES ENCAISSEMENTS OU TVA ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS

į		

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL COMPTABILITE Sous-épreuve E1A : Activités Professionnelles de Synthèse Session 2005 **05-06 COMSTA - S**

ANNEXE R3 (à rendre avec la copie)

	ous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclarat	ion	« néant »), veuillez cocher la case	à droite	0010
	Tontant des opérations réalisées Décrations imposables (H.T.)	(DPERATIONS NON IMPOSABLES		
01 03 03 3A 3B	Ventes, prestations de services Autres opérations imposables	04 05 06 6A 7	Exportations hors CE Autres opérations non imposables Livraisons intracommunautaires Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France Achats en franchise Régularisations (Important : cf. notice) Base hors 0206	0032 0033 0034 0029 0047 0039	Taxe dua
13	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM) Ancien taux Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annex		0900 0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.	16 17	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0690	
j	VA DEDUCTIBLE				
19 20 21 22	Biens constituant des immobilisations Autres biens et services	••••)	0703 .0702 .0059 .8001:-	
23 CR	Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'îl est différent de 100 % ÉDIT	24 T A	Total TVA déductible (lignes 19 à 22) . XE À PAYER		
25 27	Crédit de TVA (ligne 24 ligne 16)	28 29 30 61	TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)	9979 9989 9999	
			(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)	L	

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent, pour les données vous concernant, auprès du service des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

ANNEXE R6 (à rendre avec la copie)

ÉTAT DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AU 31/12/04

Titres	PU	Quantité	Provision globale	Cours moyen	Provision globale	Ajust	ement
Titles	d'achat	Quantite	existante au 31/12/03	au 31/12/04	nécessaire au 31/12/04	+	-
CRCA OZENNE		71		280.58			
BNP CASH		90		355.00			

ANNEXE R7 (à rendre avec la copie)

ÉTAT DES CRÉANCES DOUTEUSES AU 31/12/04

Nom des clients douteux	Créances a	ances au 31/12/04		Provisions nécessaires au 31/12/04			ement isions	Créa irrécou	
	TTC	нт	%	Montant	au 31/12/03	+	-	нт	TVA
Les Saveurs Sucrées			1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m						
Pâtisserie Service									

ANNEXE R8 (à rendre avec la copie)

RÉGULARISATION DES CHARGES ET DES PRODUITS

	Montant	Justification des calculs
Facture france telecom		
Intérêts de l'emprunt		

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL COMPTABILITE Sous-épreuve E1A: Activités Professionnelles de Synthèse

Session 2005

05-06 COMSTA - S

ANNEXE R9 (à rendre avec la copie)

BORDEREAU DE SAISIE DES ÉCRITURES

MOIS DE : JOURNAL	JOUR	N° DE COMPTE	LIBELLÉ	DÉBIT	CRÉDIT
		A			
					-
- Mary					
			ANALYSI ANALYS		<u> </u>
		MATERIAL PROPERTY OF THE PROPE			
					

Veuillez laisser une ligne blanche entre chaque écriture.

LISTE DE CONTROLE

ANNEXE R10, à rendre avec la copie

 •••••	 •••••

N°	Etapes	Dates limites
	·	

ANNEXE R11, à rendre avec la copie

Base de données relationnelles : « Formation »

aires
aire
tion
aire
agiaire
ance
on
•••••
•••••
2

- 3. Tracer sur le schéma la relation entre la table « Stages » et la table « Stagiaires » et préciser le lien.
- 4. Dans la table « Stages », le « N°_convention » est composé d'une lettre majuscule suivie de trois chiffres (par exemple : B705). Il se construit ainsi :
 - la lettre correspond à la dominante du stage : B pour boulangerie-viennoiserie, P pour pâtisserie et C pour Conseil.
 - les trois chiffres suivants correspondent à un numéro d'ordre.

Comment peut-on contrôler la saisie d'une lettre majuscule suivie de 3 chiffres ?

5. Afin d'établir des statistiques pour l'année 2004, nous désirons obtenir la liste des stagiaires qui ont effectué un stage en « Pâtisserie ». Nous voulons connaître leur nom, leur prénom, leur date de naissance et l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Compléter ci-dessous le tableau de requête correspondant.

Champ			
Table			
Tri			
Afficher			
Critère			

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL COMPTABILITE Sous-épreuve E1A: Activités Professionnelles de Synthèse Session 2005 **05-06 COMSTA - S**